

Cadre réservé au Service Inscriptions

Date de réception du formulaire :

DECLARATION D'ABANDON – 1^{er} bloc de 60 crédits du 1^{er} cycle

Année académique 2024-2025

Mons Charleroi

Je soussigné(e) :

Nom :

Prénom(s) :

Lieu de naissance :

Date de naissance :

Etudiant(e) inscrit(e) :

Faculté :

Cursus :

Matricule :



Pour les abandons à partir du 1^{er} octobre, je déclare ne pas m'inscrire dans un autre établissement d'enseignement supérieur pour l'année académique 2024 -2025.

Fait à , le

Signature :

Remarques :

- L'abandon sera acté par le Service Inscriptions sous réserve du respect de la procédure décrite à l'article 17 §5 du Règlement général des études en vigueur.
- Les étudiants qui abandonnent avant le 1^{er} décembre ne récupèrent pas l'acompte de 50 euros sur les droits d'inscription payé auprès de l'UMONS.
- Les étudiants qui abandonnent à partir du 1^{er} décembre doivent en informer le Service Inscriptions à l'aide de ce formulaire mais ils restent considérés comme étudiants réguliers pendant l'année académique 2024-2025 complète. Ils restent redevables auprès de l'UMONS de l'entièreté des droits d'inscription.
- Les étudiants boursiers ou en attente d'une décision du service des allocations d'études perdent, en abandonnant leurs études, le droit à une bourse. Ils sont donc redevables des montants repris aux deux points précédents en fonction de la date d'abandon.